Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 48 (1919)

Heft: 1

Artikel: Billet de l'instituteur [suite]

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1039205

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Billet de l'instituteur

On ne travaille bien que dans la joie.
MICHELET.

Toute éducation est vaine si elle ne laisse après elle qu'ennui et amertume. Quand un enfant — je parle ici d'un enfant normal placé dans un milieu familial honnête et laborieux — prend l'école en aversion, l'instruction qu'il y reçoit est sans valeur éducative, souvent même elle lui est néfaste.

Pour rendre l'étude joyeuse, est-il nécessaire de faire de l'école un foyer de distractions et d'amusements ? Faut-il supprimer toute discipline, lâcher les brides et laisser les élèves travailler au gré de leur fantaisie ? Ce serait renouveler les expériences tentées, il y a quelques années, par Tolstoï à Isnaïa-Poliana, expériences qui aboutirent à un retentissant fiasco. Les théoriciens qui épiloguent avec tant de complaisance sur les droits de l'enfant, la liberté de l'enfant, la dignité de l'enfant, voient leurs utopies éclater comme des bulles de savon dès qu'ils sont en contact direct avec une meute de galopins.

Education attrayante ne signifie nullement éducation amusante. On n'éduque pas un enfant en l'amusant, mais en faisant violence à ses penchants. Lui-même en a le sentiment ; il apprécie davantage un maître sévère, mais juste, qu'un maître faible et débonnaire. Dans cette lutte quotidienne qu'il doit soutenir pour s'instruire, se corriger, *s'élever*, il ne suffit pas qu'il se laisse placidement guider ; il faut qu'il apporte un concours actif, qu'il soit l'ouvrier de sa propre éducation. Cette indispensable collaboration, nous ne l'obtiendrons qu'en faisant aimer l'école et ce qu'on y enseigne. Rollin disait : « C'est la volonté qu'il faut gagner et elle se gagne par la douceur, l'amitié, la persuasion et surtout par l'attrait du plaisir. » Semons donc quelques fleurettes sur le chemin du savoir. La science, le devoir, sont, par eux-mêmes, austères et arides ; tâchons de faire oublier ce qu'ils ont de rébarbatif, de les dépouiller de leurs aspérités et de les parer de quelques charmes.

Essayons d'abord, par une bonne humeur à toute épreuve, d'inspirer de la sympathie à nos bambins. Qu'ils ne puissent dire de nous :

« ... le maître est tout noir et l'on n'ose pas rire. »

L'instituteur hargneux s'aliène peu à peu l'estime des élèves les mieux disposés et sape lui-même son influence et son autorité. Une bonne discipline n'exclut pas un brin de gaieté.

L'école est attrayante si les connaissances sont habilement présentées, si elles sont dégagées d'une sèche abstraction, si elles apportent de la vie et du mouvement. Notre enseignement est encore

trop auditif. Rien n'horripile un enfant comme ces longues et monotones séances durant lesquelles il est condamné à écouter immobile et passif. Les leçons qu'il préfère sont celles qui répondent à son besoin d'activité, celles où il peut observer, se déplacer, jouer un rôle, en un mot agir.

On accuse très souvent les écoliers de paresse; on les taxe de cancres, de fainéants, de mollusques, etc. La plupart, j'en conviens, sont incapables d'un labeur persévérant; le calme, l'attention, la réflexion les fatiguent et les rebutent. Pour ne point les désarçonner au premier obstacle, il importe de les prendre tels qu'ils sont avec leurs qualités et leurs faiblesses.

L'enfant est un être débordant de vie. Créé pour l'action, il a en horreur l'oisiveté et l'inertie. L'enseignement doit se mettre en harmonie avec son âge et son naturel; il doit tenir compte de son appétit de mouvement, d'expérimentations, de recherches; il doit lui fournir le stimulant de la joie qui accompagne le travail et récompense l'effort.

X.

Assurance des enfants en vue de leur éducation professionnelle [1]

Le *Bulletin pédagogique* semble tout indiqué pour attirer, par la voie du corps enseignant, l'attention des parents sur une précieuse possibilité de se procurer des moyens en vu de l'éducation professionnelle de leurs enfants.

Il s'agit ici de l'assurance des enfants, qui a été créée par différentes sociétés d'assurances suisses et organisée de telle sorte que même des parents sans fortune sont en état de faire les sacrifices nécessaires.

Ceux qui s'occupent de consultation professionnelle et du placement des garçons et des jeunes filles au sortir de l'école, les bureaux de consultation professionnelle, les offices de placement en apprentissage, les institutions de protection des apprentis, etc., se heurtent constamment à cette difficulté que, malheureusement, dans beaucoup de cas, les moyens financiers dont disposent les parents sont en absolue contradiction avec le désir des enfants d'apprendre un métier et la possibilité de leur faire suivre un apprentissage; et cela aujourd'hui plus que jamais, car, d'une part, on se rend compte de plus en plus de l'importance d'une éducation professionnelle, bien comprise, et, d'autre part, les frais d'apprentissage sont plus élevés.

[1] L'association suisse de Conseils d'apprentissage et de protection des apprentis s'est occupée de cette question lors de son assemblée annuelle à Winterthour (13 octobre 1917), et la proposition du Comité directeur recommandant sa réalisation a été très favorablement accueillie.)